



GT DU 9/03/2022

CHSCT DU 31/03/2022

Calmez-vous, ça va bien se passer !

Après le boycott de l'ensemble des organisations syndicales de la première instance du CHSCT et en solidarité avec le mouvement des douaniers (voir sur le site) , ce CHSCT s'est tenu en un après-midi. Le président du CHSCT, DDFIP de la Moselle, d'habitude accompagné par au moins deux autres directeurs de pôles pour la DDFIP, était seul pour répondre aux questions...

Le point sur la situation sanitaire

DDFIP : à ce jour (31/03), 16 cas positifs (25 la semaine précédente) et 12 cas contact. 353 cas positifs ont été recensés depuis août 2020. Depuis le mois de janvier 2022, 235 cas positifs ont été enregistrés.

INSEE : à ce jour, 9 cas positifs et 11 cas contact. 50 cas positifs ont été recensés depuis le début de l'année.

DOUANE : à la direction Régionale, 9 cas positifs. Au total, depuis le début de la pandémie, 117 agents sur 320 ont été contaminés. Il n'y a pas de cas grave signalé.

A la direction interrégionale et au SND2R, 38 cas positifs ont été recensés depuis le début de l'année. Une attention particulière est portée sur les agents ayant une santé fragile.

Les messages sur la vaccination ne sont plus relayés. Les centres de vaccination ferment petit à petit, et, vu le nombre de contamination enregistré, le vaccin semble inefficace.

Certains agents ne veulent pas revenir en présentiel, par crainte du virus.

Un accueil particulier et suivi doit leur être réservé, le mode de télétravail étant revenu à la normale depuis le 14 mars.

Point sur le transfert des taxes douanières à la DGFIP et ses impacts sur les agents des services des Douanes et de la DDFIP

Le transfert des taxes douanières à la DGFIP continue...toujours sans les emplois !

Et pour cause : selon le président du CHSCT, les contrôles de ces taxes sont les mêmes que pour les autres contrôles dévolus aux brigades de vérification, au PDCE etc. Donc, les contrôles, on sait faire !

Mais rassurons-nous : il n'y aura pas d'activité douanière créée au sein de la DGFIP ! Les agents des deux directions peuvent dormir sur leurs deux oreilles...

La réunion organisée en septembre 2021 par la DGFIP en direction de la Douane était destinée à provoquer des vocations chez les douaniers... On peut bien sûr imaginer à quel point la présentation des services de la DGFIP a dû être idyllique...Mais les douaniers ne sont pas dupes !

Pour les directeurs Douane-DGFIP, ce transfert des missions apparaît comme couler de source...!!

Pour autant, du point de vue des agents comme de celui des contribuables, l'absence d'éléments de communication porte gravement atteinte à cette réussite, la preuve en est l'absence totale de retour

chiffré quant au transfert réalisé des boissons non alcoolisées, pour des dossiers qui sont restés 18 mois en latence dans les services de la DGDDI...

Les agents DGDDI ne sont pas préparés à perdre leurs missions, leurs savoirs-faire, leurs compétences, leurs expériences, ni ceux de la DGFIP à recevoir dans de telles conditions ces nouvelles missions, n'ayant pas été formés pour ces nouveaux contrôles.

Certes, l'écriture dans la CA3 semble être une solution rapide; elle ne saurait cacher ici les réductions organisées d'emplois, alors que les contribuables n'ont jamais autant réclamé l'appui du service public!!

Demander aux représentants du personnel en CHSCT de voter pour des formations de gestion du stress pour les agents des douanes et des finances, cela ne pose pas de problème pour le Président de ce CHSCT...

Pour FO, il faudra s'attaquer avant tout à la première cause d'anxiété de ces mêmes agents : les conditions précaires de travail, qui se font ressentir chaque jour sur le terrain.

Les agents de la Douane n'ont pas de visibilité sur l'avenir des missions au-delà de 18 mois . Le maillage territorial de la DGFIP est bien différent de celui de la Douane, et bien plus étendu dans le département de la Moselle ! Comment, dans ce cas, construire sa propre vie, avoir des projets, quand on n'a aucune idée de ce qu'il se passera pour notre emploi dans moins de 2 ans ? Les directeurs, eux, n'ont pas ce problème : la mobilité, c'est toute leur vie! Réponse des directeurs : « La Loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 ne nous permet pas" cette visibilité !

Mais cela ne saurait cacher une absence claire de gestion des effectifs au sein du ministère des finances, à l'heure des réformes à la DGFIP (NRP) comme à la DGDDI (TMF=transfert des missions fiscales).

Point sur l'avancement des travaux de l'ancienne gare :

Cette ancienne gare, qui n'en finit pas de se construire, est en cours d'achèvement.OUF !

Les travaux extérieurs sont terminés, et en attente des espaces verts pour la signalisation.

Le nettoyage des locaux a également commencé. L'eau et l'électricité n'ont plus besoin d'intervention.

Les perches sont installées dans les bureaux et les salles de formation.Les travaux de chauffage, la ventilation et la climatisation sont terminés.

Tout a été fait pour avancer au plus vite. La crise COVID a eu de grosses répercussions sur les travaux, mais la fin des travaux est prévue dans quelques semaines.

Ce chantier, commencé il y a 10 ans, ne se termine que grâce à la mise à disposition d'une personne dédiée aux travaux exclusivement.

Comme quoi, quand une mission est suivie à 100 % par une seule personne, on peut y arriver.

Le problème va résider dans les places de parking : le nombre est insuffisant, malgré le télétravail.

82 places au total pour plus de 300 agents...(91 places marquées, dont 4 PMR, 3 borne de rechargement électrique et 2 véhicules de services)

Un parking couvert vélos / motos de 30 places provisoire,

Une enquête a été réalisée par l'INSEE sur le besoin en places.

Un groupe de travail a été mis en place.

Une demande à la Direction Générale sur un possible financement d'abonnement de parking a récolté malheureusement une fin de non-recevoir....Les agents n'auront qu'à se débrouiller !

Les agents du CSRH DDFIP devraient emménager en octobre 2022. Pour les places de parking, ils devront s'adresser à l'Association de gestion des Parkings de la DDFIP Moselle.

Une visite du site par les membres du CHSCT, à leur demande , est prévue le 26 avril prochain.

Les fiches projets :

Pour rappel, le budget du CHSCT en 2021 était de 226 975 €. 55 000 € ont été dépensés pour le COVID, et 4 000 € pour des prescriptions médicales.

En 2022, le budget est de 228 465 €, soit 123 € par agent.

Pour la Douane

- * stage sécurité routière : spécifique sur piste pour les agents utilisant un véhicule de service (11200 €)
- * achat de protections auditives pour l'unité motocycliste : problèmes auditifs dus aux turbulences aérodynamiques dans les casques (3466€)
- * achat de capteurs de kits pour ordinateurs : position ergonomique de l'écran (500€)

Pour la DDFIP

- * achat de gilets jaunes : en remplacement des anciens
- * mise à jour des DTA (dossier technique amiante) pour les sites de Sarreguemines, St Avold, bâtiments Clercs et Curel, paierie départementale (3643€)
- * Sécurité incendie sur les sites de Forbach, St Avold, Hayange, et Clercs
- * achat de cales antidérapantes rehausseur de bureau sur divers sites en fonction de la demande

Pour la DDFIP, la Douane et l'INSEE : les diverses formations

- * stage de conduite préventive : pour les agents utilisant leur véhicule dans le cadre de leurs missions (16912€)
- * formation « ergonomie visuelle : comment améliorer son confort visuel au travail ? » (5088€)
- * Formation PSC1 : acquérir les gestes élémentaires de secours – perte de connaissance, brûlures, plaies, alertes etc (6500€)
- * formation SST (Santé Sécurité au Travail) : dans la continuité de celles déjà commencées (11000€)
- * formations exercices incendies (11700€)

Les formations contre lesquelles nous nous sommes opposés :

- * Formation « accompagner le changement » (4300€)
- * Formation « savoir gérer son temps de travail » (4300€)

Les formations pour lesquelles nous nous sommes abstenus :

- * Formation « Gestion de l'agressivité au travail lors d'incivilités-d'agressions » (9200€)
- * Formation « Gestion des situations conflictuelles » 4600 €
- * Formation « Prévenir et se libérer du stress » (4600 €)

Malgré 5 votes contre sur les 8 (FO et Solidaires), le président du CHSCT a souhaité passer outre, considérant ces formations comme très importantes pour les agents.

Après une interruption de séance, nous avons demandé des précisions : à quoi sert de demander l'expression d'un vote dont il n'est pas tenu compte ? Que faisons-nous là ?

Les membres des organisations syndicales sont élus par les agents, qui leur ont donné mandat en toute confiance. Nous sommes donc représentatifs de la volonté de la majorité des agents.

Le président considère que ces formations, dispensées l'année dernière (malgré encore une fois un vote contre) à 17 agents toutes directions confondues ont eu un écho favorable. Il considère également notre position comme une position de principe, et ne l'accepte pas.

17 agents sur 2 000 en Moselle, où est donc la représentativité ?

La position de FO sur ces formations :

- les restructurations sont subies par les agents
- les sommes payées pour ces formations sont énormes : 1 150€ par jour payé à des cabinets privés (!), et pour 12 agents maximum à chaque séance
- l'employeur est tenu d'assurer la santé au travail et les stages proposés sont plutôt « comment gérer l'insuffisance de mon intervention ou non intervention pour protéger mes équipes ». Ces formations sont mises en place pour donner bonne conscience, et in fine à culpabiliser les équipes s'ils n'arrivent pas à mettre en pratique les consignes délivrées lors de ces stages.
- enfin le manque de moyens est lié au manque d'effectif pour assurer les missions. La solution ne peut passer dans un premier temps que par le recrutement d'agents pour faire le travail.

FO, contrairement à d'autres, ne sera pas le syndicat qui accompagnera les directeurs à mener à bien leurs projets de restructurations, de destruction des emplois publics, tout en adoucissant ces projets par des formations de pseudo-sensibilisation !

Les registres Santé et Sécurité au travail

DDFIP

Nous ne reviendrons pas sur les problèmes de ménage, de travaux, de convention franco-luxembourgeoise, d'accueil...que nous avons déjà largement évoqué par ailleurs.

Il est à noter cependant que, sur le début de l'année, et à ce jour, très peu de mentions sont portées sur le registre. Quel signal envoie cette constatation ? Tout va bien à la DGFIP !

Nous l'avons à nouveau redit : ce n'est pas parce que rien n'est noté qu'il ne se passe rien !

Nous avons dénoncé le fait qu'à chaque fois qu'un agent s'exprime sur ce registre, il a aussitôt le retour de bâton de son chef de service ! Ce qui, du coup, le dissuade de s'exprimer !

Tout ne peut pas être réglé en interne, dans un petit cocon...Les faits, les incidents graves doivent être relatés pour que tout le monde en ait connaissance : direction, organisations syndicales membres du CHSCT, mais aussi les acteurs de prévention. Ce n'est que comme ça qu'une intervention et surtout un suivi peuvent être faits.

Les Fiches de signalement

DDFIP

12 fiches de signalement ont été remontées entre le 29/9/21 et le 14/2/22.

La fiche de signalement est extrêmement importante, et doit être systématiquement remplie par un agent, quel que soit son grade, qui s'est fait agressé. L'agression peut être interne (entre collègues) ou externe (usager par exemple). Elle peut prendre plusieurs formes : verbales, physiques, par mel, par téléphone.

L'objet de la fiche est clair : elle contribue à la prévention du risque psychosocial (RPS), et donne la possibilité de sanctions plus ou moins sévère en fonction de l'évènement.

Cette fiche est également présentée en CHSCT, les organisations syndicales en ont donc connaissance (s'ils n'en n'ont pas eu connaissance avant). Elle peut aussi permettre d'évaluer les risques présents sur un site, et qui pourraient être analysés.

N'hésitez pas à vous saisir de la fiche de signalement quand vous vous estimez agressé.

Les fiches accidents et le bilan DUERP-PAP 2019/2021 ont été présentés par les 3 directions DDFIP-DOUANE-INSEE.

La BSI de Verdun a fait l'objet d'un classement en zone « intolérable » dans ce DUERP : cette BSI est logée dans des logements insalubres, et cela n'interpelle pas la direction de la Douane . Un projet de

relogement avait été proposé, mais la DG a refusé pour des raisons...financières ! A ce jour, le propriétaire n'a toujours pas été mis en demeure d'exercer ses obligations minimales . La communication avec lui serait difficile !En revanche, le loyer est toujours bel et bien réglé par la Douane ! Il peut donc dormir tranquille !

L'ensemble des organisations syndicales a exigé le retour des analyses d'amiante afin d'éventuellement exercer un droit d'alerte pour les agents de la BSI : des dalles contenant de l'amiante seraient cassées, et une analyse serait à faire.

Le projet de relogement sera à nouveau étudié en 2022.

La note d'orientation ministérielle

Cette note d'orientation, passée sous silence au CHSCT mais présentée lors du groupe de travail est révélatrice de toute l'hypocrisie à laquelle nous devons faire face.

Extraits : « anticiper et prévenir les risques liés aux projets de réorganisation » « la dimension conditions de travail est à intégrer le plus en amont possible dans tout projet de réorganisation » « les opérations envisagées dans le cadre de chaque projet de réorganisation feront l'objet d'une présentation aux acteurs de prévention le plus en amont possible...ils pourront ainsi...proposer une offre de service dans le cadre du dispositif de veille et de soutien ».

La réalité est là:les décisions sont prises bien en amont, sans aucune concertation avec les acteurs de prévention, quelle que soit l'administration.

Les acteurs de prévention sont là aujourd'hui pour panser les plaies....quand elles sont visibles et/ou connues !

Le médecin de prévention de la Moselle, qui assure également l'intérim des départements voisins, va partir à la retraite. A ce jour, aucune certitude sur son remplacement. Qui va assurer la totalité des missions du cabinet médical ? Tout ne peut pas reposer sur une seule tête !

La note d'orientation aborde également : la prévention liée aux risques du télétravail, la vigilance à avoir dans le contexte sanitaire, la désinsertion professionnelle et l'accompagnement du retour à l'emploi, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, la culture de la prévention.

Nous le savons : la politique du gouvernement pour la fonction publique a des effets désastreux en matière de santé et sécurité au travail.

Pour FO, les troubles d'anxiété, de sommeil perturbé et de dépression sont de la responsabilité du gouvernement et de la politique de terre brûlée qu'il fait subir à la fonction publique.

Le message envoyé est clair : « on vous donne les bonnes pratiques pour vous débrouiller par vous-mêmes, et si vous tombez malades, vous ne pourrez vous en prendre qu'à vous -mêmes! »

FO ne peut que condamner cette logique, et exiger l'arrêt des réformes et restructurations imposées aux personnels, ainsi que la création des emplois statutaires nécessaires au bon fonctionnement des services publics.